

Formation RGPD : Je suis nommé DPO, par où commencer

CONTACT REFERENT

- commercial@ageris-group.com
- +33 3 87 62 06 00

MODALITES D'ACCES

- Inscription en réservant votre place sur une session disponible ou par téléphone au +33 3 87 62 06 00, par [mail](#), par [le formulaire de contact](#). Vous recevrez un devis à nous retourner avec votre accord pour confirmer votre inscription.

DELAJ D'ACCES

- La durée estimée entre la demande du stagiaire et le début de la formation est de 7 jours (peut être raccourci pour le mode distanciel)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP

- Accessible à distance pour les personnes à mobilité réduite
- Pour connaître l'accessibilité aux salles de formation, vous pouvez nous joindre au +33 3 87 62 06 00

REFERENCE

- RGPDDPOTP

TARIF

- 2 790 € HT

DUREE DE LA FORMATION

- 4 jours – 28 heures

DATES DES SESSIONS

- Paris : voir site web
- Distanciel : voir site web

FINANCEMENT

- OPCO

FORMULE INTRA-ENTREPRISE

Formulaire : [Soumettez votre projet](#)

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Alternance théorie suivie directement de cas pratiques
- Exemples concrets
- Support de cours remis au stagiaire par mail en fin de formation avec son fonds documentaire
- Outil distanciel : teams

PRESENTATION DE LA FORMATION

Vous venez d'accepter la mission de Délégué à la Protection des Données. Quelles devront être vos premières actions ? Par où commencer ?

Ce **stage pratique** basé sur de nombreux ateliers vous permettra de mettre en place les différentes étapes de votre conformité depuis votre désignation jusqu'à l'élaboration de vos documents d'accountability. Les cas pratiques proposés permettront d'aborder la question dans une situation opérationnelle. Par ex. : gérer une violation avec un exemple de violation et tout son cheminement (qualification, notification, communication, déploiement des procédures, RETEX).

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

A l'issue de cette formation, le stagiaire aura les compétences pour :

- Organiser sa mission de DPO
- Créer son registre des traitements
- Répondre aux demandes d'exercice des droits
- Gérer une violation de données
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et en vérifier l'exécution

PUBLIC

DPO désigné ou en cours de désignation, relais ou référents protection des données, toute personne dont la mission est d'assurer le respect de la protection des données personnelles au sein de son organisation publique ou privée.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire. Il est conseillé de prendre connaissance du RGPD et la loi Informatique et Libertés modifiée (ex. : avoir suivi le MOOC de la CNIL)

PROGRAMME

1^{er} jour

Introduction

1. LES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES

- L'information des PC
- Le droit d'accès
- Le droit de rectification
- Le droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)
- Le droit à la limitation du traitement
- Le droit à la portabilité
- Le droit d'opposition
- Le profilage

Cas pratique : répondre à un exercice de droit d'accès

2^{ème} jour

2. LE REGISTRE DES TRAITEMENTS

- Obligation de tenue du/des registre.s
- Mise en place du registre : recenser, lister, auditer
- Le rôle du DPO dans la constitution et la tenue du registre
- Les autres acteurs impliqués
- La formation comme impératif à la bonne tenue du registre

Formation RGPD : Je suis nommé DPO, par où commencer

POUR ALLER PLUS LOIN

- [Exercer la mission de DPO](#)
- [Préparation à l'examen de certification DPO](#)
- [Les bonnes pratiques de sécurité pour protéger les données personnelles](#)
- [La démarche AIPD](#)
- [Conformité et sécurité des traitements de données de santé](#)

PLUS D'INFOS

- Contactez-nous par téléphone au +33 3 87 62 06 00, par [mail](#), par [le formulaire de contact](#).

- La mise en place des procédures internes adéquates
- Les outils facilitant la tenue du registre

Cas pratique : élaboration d'un registre fictif et d'une fiche de traitement

3^{ème} jour

3. LE TRAITEMENT D'UNE VIOLATION

- Comprendre les termes de violation et de fuite de données personnelles
- Fuite des données : réagir rapidement
- Comment faut-il notifier la fuite de données à l'autorité de contrôle ?
- Que doit envoyer le responsable du traitement à l'autorité de contrôle en cas de violation des données ?
- Comment notifier les personnes concernées en cas de violation ou de fuite des données ?

Etude de cas d'une violation de données avec un exemple de violation et tout son cheminement (qualification, notification, communication, déploiement des procédures, RETEX).

4^{ème} jour

4. AIPD ET PRIVACY BY DESIGN

- Le rôle du DPO dans la démarche AIPD
- La démarche AIPD dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau traitement et/ou la mise en conformité des traitements opérationnels
- Liste des activités de traitement CNIL pour lesquels une AIPD n'est pas nécessaire, « LISTE BLANCHE »
- Liste des activités de traitement CNIL pour lesquels une AIPD est nécessaire, « LISTE NOIRE »
- Démarche AIPD de la CNIL
- Intégration de la démarche AIPD dans la protection des données dès la conception
- Intégration de la démarche AIPD dans le traitement d'une violation de DCP
- Cas particulier des relations avec les sous-traitants : Prise en compte de la démarche AIPD

Etude de cas d'une AIPD

Conclusion

MODALITES D'EVALUATION

Validation des connaissances et compétences par une étude de cas ou un cas pratique à la fin de chaque chapitre.